

Le Chant du Rossignol

PÉRIODIQUE DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES

N°11
novembre 2025



Le mot de la Muni

Philippe Thévoz
Syndic



À l'approche du dépôt des listes pour les élections communales, à l'heure où la municipalité actuelle se remémore le début de sa législature, où la décision de se présenter à nouveau ou de quitter cette fonction se pose, il nous semblait utile d'examiner la mission complexe et sur les responsabilités des membres d'une Municipalité.

Les conseiller·ère·s municipaux·ales occupent bien évidemment une position centrale dans la gouvernance locale, incarnant leur engagement envers l'intérêt général et la vie collective. La mission qui leur incombe consiste à servir la collectivité, à œuvrer en faveur de l'intérêt général, tout en étant conscients que certaines décisions peuvent susciter des résistances individuelles, mais toujours dans le but d'apporter des bénéfices à l'ensemble de la communauté.

La capacité d'anticiper les besoins futurs est essentielle, qu'il s'agisse de développement durable, de sécurité, de planification urbanistique, de services publics, de cohésion sociale.

Chaque membre, avec l'aide précieuse du greffe, doit s'immerger dans les domaines (dicastères) qui lui sont attribués, tels que la voirie, les routes, les finances, les affaires sociales, les ressources humaines, etc., afin de déterminer précisément les priorités, bien que parfois ce dicastère soit fort éloigné de sa propre expérience professionnelle.

L'exercice du mandat est donc complexe et exigeant, et demande une disponibilité importante et une certaine flexibilité dans les horaires. Les projets portés nécessitent souvent du temps pour leur aboutissement, ce en raison des contraintes administratives et réglementaires et il s'agit donc de faire preuve de diplomatie, de patience et de persévérance.

Fort heureusement, la présente législature se distingue par un esprit de collégialité et de dynamisme, éléments essentiels qui favorisent la collaboration et l'enrichissement mutuel. Les années d'engagement de certains et la perspective neuve des autres créent une combinaison propice à l'apparition de nouvelles idées, tout en maintenant un ancrage solide dans la réalité.

Pour ceux et celles qui sont motivé·e·s à s'engager dans cette mission, qui se questionnent, et hésitent encore, la Municipalité propose une rencontre en décembre où elle sera heureuse de vous présenter plus avant les rôles et missions de chacun et répondre à toutes vos questions. Au plaisir de vous y voir.

A ne pas manquer !

Événements portés par les Rossignols

Dans le cadre de la promotion du développement durable et de la préservation de la biodiversité, la Municipalité apporte son soutien aux initiatives de ses administrés et salue particulièrement celle mise en place par Mme Corinne Jenny, qui s'inscrit pleinement dans cette démarche. Nous invitons tous les Rossignols à nous rejoindre pour cet événement informatif et ce moment convivial, en espérant qu'il soit le début d'autres initiatives allant dans le même sens.

Enjeu majeur, la biodiversité vous interpelle?
Alors venez nombreux assister à la conférence donnée
par Matteo Saino, biologiste:

Favoriser la biodiversité dans nos jardins privés



Et par la même occasion faire connaissance avec le rossignol et les bonnes pratiques concernant le nourrissage des oiseaux en hiver. A propos, le rossignol siffle-t-il, chante-t-il ou... bouêle-t-il?

Vous aurez toutes ces réponses le
vendredi 28 novembre 2025 à 20h00
à la Grande salle des Balances à Montpreveyres.

Soirées de l'Avent

La fin de l'année approche à grandes enjambées, et les soirées de l'Avent aussi! Pas besoin de prévoir un festin, simplement un moment en extérieur ou en intérieur qui permet un échange, une rencontre, des sourires. Réservez d'ores et déjà auprès de Mme Maria Sperry (079 683 75 31) la date qui vous convient pour organiser ce moment; pour la Municipalité ce sera le 4 décembre à l'Abri Cottier sur la place de jeux et le 5 décembre à l'initiative de M. André Kolly, un magnifique concert aura lieu à l'Eglise de Montpreveyres. L'entier du calendrier vous parviendra à la fin du mois de novembre et bien entendu les informations seront disponibles sur le site internet de la commune ainsi que sur Localcities.

Contrôle des habitants - eDéménagementCH

eDéménagementCH

DE FR IT EN



Signalez votre déménagement en Suisse

Ancienne résidence principale

Rue, numéro de rue, NPA, localité

Nouvelle résidence principale

Rue, numéro de rue, NPA, localité

Valider

La Commune de Montpreveyres met dès à présent à disposition de ses administrés la possibilité d'effectuer en ligne l'enregistrement obligatoire de leur déménagement par le biais de eDéménagementCH dont l'onglet se trouve sur le site internet. Pour rappel et conformément à la législation en vigueur, cette démarche doit être réalisée dans un délai de 14 jours dès le changement d'adresse (Art. 11 LHR).

Comme toutes les communes ne sont pas encore raccordées à eDéménagementCH, il se peut que vous deviez effectuer l'annonce de déménagement selon les directives de votre nouvelle ou ancienne commune de résidence. Vous en serez informé·e au cours du processus. L'utilisation d'eDéménagementCH demeure facultative et ne génère aucun coût supplémentaire par rapport à une déclaration effectuée au guichet du Contrôle des habitants.

Vous avez bien sûr la possibilité de vous rendre au bureau communal pour effectuer ces démarches administratives. Toutefois, afin de réduire l'attente, et pour une meilleure efficacité, nous vous invitons à prendre rendez-vous par mail avec le Contrôle des habitants à : controle.habitants@montpreveyres.ch

Précautions en cas de chutes de neige

En cas de fortes précipitations neigeuses, les services communaux mobilisent tous les moyens disponibles pour garantir et sécuriser les accès autant pour les piétons que pour les véhicules; toutefois les voies d'accès pour les véhicules d'urgence ainsi que pour les transports publics sont prioritaires.



Il arrive parfois que la neige accumulée sur les accotements est susceptible de causer des dommages aux plantations, clôtures ou bordures non signalées situées à proximité des voies publiques ou privées. Il est important de noter que ni la commune ni l'entreprise de déneigement ne prennent en charge ces éventuels dégâts. Nous recommandons donc de baliser les zones sensibles, de retirer tout bac ou élément décoratif et de déplacer les véhicules susceptibles d'être bloqués ou de gêner le travail des agents communaux.

Assemblée de commune du 4 décembre 2025

Dans le cadre des prochaines élections, la Municipalité a le plaisir d'inviter les électeurs·trices à une réunion d'information qui se tiendra à la salle de l'ancien collège (salle des combles*) le 4 décembre 2025, de 17h45 à 18h30. Cette rencontre vous permet de découvrir le travail des municipaux, de présenter les différents dicastères, ainsi que l'engagement requis en termes de temps et de disponibilité pour les candidat·e·s intéressé·e·s à se présenter. Les discussions pourront se poursuivre dans le cadre de la soirée de l'Avent organisée par la Municipalité (voir plus haut).

* la salle n'étant pas accessible aux personnes à mobilité réduite, merci de contacter l'administration pour les personnes intéressées et concernées.

Déchetterie

À la suite d'un constat de la Municipalité et afin de répondre à certaines remarques exprimées par les administrés, il a été décidé d'ouvrir la déchetterie un jour de plus, soit **le lundi de 16h30 à 18h30 dès le 3 novembre 2025**. Cette mesure vise à offrir, en début de semaine, une alternative aux horaires habituels du mercredi et du samedi qui peuvent parfois être saturés. L'ouverture du lundi sera maintenue à titre expérimental pendant environ trois mois, au terme desquels son utilité et sa reconduction seront évaluées. Nous rappelons également aux habitants que, en cas de fortes chutes de neige, la déchetterie demeurera fermée.



HORAIRES D'OUVERTURE DECHETTERIE	
Jour	Horaires d'ouverture
Lundi	16h30 - 18h30 (commence dès le 3 novembre 2025)
Mercredi	15h30 - 18h30
Samedi	9 : 00 - 11 : 30

Compte rendu du Conseil général du 2 octobre

Lors de cette séance, l'ordre du jour principal concernait le taux d'imposition de la Commune de Montpreveyres. Suite au rapport de la commission des finances, qui recommande une approche prudente pour l'année à venir conformément à la position de la Municipalité, le taux d'imposition a été maintenu à 74,5% par 27 oui, 1 non et 1 abstention.

Au cours de la même réunion, la Municipalité a également annoncé avoir déposé **un recours contre le projet d'éolienne à Praz d'Avaux**. Sur la base d'études et de retours d'expériences en Europe et à l'international, les autorités ont invoqué une distance de sécurité jugée insuffisante entre l'éolienne envisagée, d'une hauteur de 210 mètres, et les premières habitations, situées à moins de 700 mètres, ainsi que pour les usagers de la route de Berne à proximité.



Photomontage. © eoleresponsable.ch

Retour sur le Conseil général extraordinaire du 27 août

Lors de cette séance, le Conseil général a accepté par 28 oui, zéro non, 1 abstention, un crédit d'investissement de CHF 1'300'000 pour remplacer les canalisations d'eau potable sur toute la longueur de la rue du Village. Suite aux fuites répétées de canalisations vieillissantes, aux coûts élevés des réparations et aux nombreux désagréments pour la population, la Municipalité, soutenue par le Conseil général, a empoigné cet important chantier en prenant les mesures qui s'imposent: 890 mètres de conduite principale et 340 mètres de conduites privées seront ainsi changés. Les bordiers concernés seront informés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

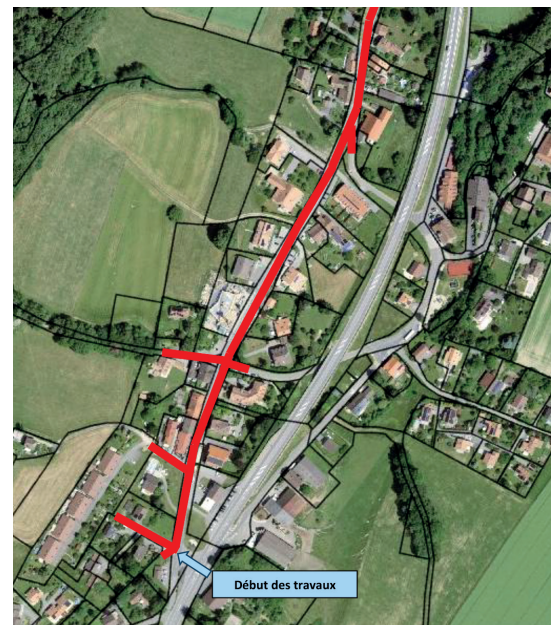
Zones 30 km/h



Avec l'introduction de la nouvelle limitation de vitesse à 30 km/h à l'intérieur du village et du quartier de La Mellette, de nouveaux «totems», mâts de signalisation, et autres marquages au sol, sont apparus aux différents points d'entrées et de sorties du village. Merci à tous les résidents – car cela ne concerne pas seulement les pendulaires traversant notre village aux heures de pointe – de lever le pied et de se «hâter lentement» au rythme de la nouvelle signalétique.

Travaux sur les routes

Des travaux de mise à jour et de remplacement des canalisations d'eau ont débuté sur la **rue du Village**, à proximité de l'ancienne laiterie et de l'entrée du village. Les piétons sont priés d'emprunter les passages indiqués pour leur sécurité. Tronçon après tronçon, ces travaux se poursuivront jusqu'à l'été 2026. Il est également rappelé aux automobilistes que le car postal ainsi que les bus scolaires ont la priorité et ne doivent pas être gênés dans leur circulation.



Dès le 3 novembre, d'autres travaux débiteront sur la route de la Croix-Neuve avec des fouilles et l'implantation d'une station électrique de la Romande Energie. La pose de la station entraînera la fermeture de la route le 18 novembre de 9h30 à 12h00. Des coupures d'électricité sont également à prévoir mais elles seront annoncées aux habitants concernés. S'ensuivront des travaux d'aménagement de places de stationnement le long de la route de la Croix-Neuve.

Administration communale

Rue du Village 10, 1081 Montpreveyres
Tél. 021 903 25 13
admin@montpreveyres.ch

Horaires d'ouverture

Fermeture des bureaux:
18 décembre 2025 au 6 janvier 2026

Greffé municipal

Les mardis, mercredis et jeudis,
de 8h30 à 11h30

Contrôle des habitants

Les mardis de 8h30 à 11h30
et de 17h00 à 19h00
Prenez rendez-vous par mail:
controle.habitants@montpreveyres.ch

Bourse communale

Sur rendez-vous

Déchetterie communale

Les mercredis de 15h30 à 18h30
et les samedis de 9h à 11h30
A partir du 3 novembre 2025,
les lundis de 16h30 à 18h30

Plus d'informations...

... sur notre site www.montpreveyres.ch,
notre page Facebook
et localities



Impressum

Publication officielle de
la Commune de Montpreveyres
Parution trimestrielle. Tirage: 380 exemplaires
Graphisme: Steve Guenat, Mézières
Imprimé dans le canton de Vaud
par Imprimés Services Sàrl



Calendrier des manifestations

28 novembre

Favoriser la biodiversité dans nos jardins

Grande salle des Balances, 20h00

Venez nombreux nous rejoindre et invitez vos voisins (voir page de couverture).

Entrée libre

4 décembre

Rencontre avec les Municipaux

Salle des Combles du collège
de 17h45-18h30

Suivi de la soirée de l'Avent à l'Abri Cottier
(place de jeux) dès 18h30

6 décembre

Repas des aînés

Salle du Tilleul

(informations suivront aux personnes concernées)

11 décembre

Conseil général

Salle des Balances, 20h15

Rejoignez-nous, en auditeur·trice, ou si vous souhaitez vous faire asseoir en tant que conseiller·ère municipal·e à ce dernier conseil général de l'année 2025, suivi d'une verrée.

Informations communales

Spécial élections

Les élections communales approchent à grands pas. Afin de vous préparer pour mars 2026, que vous souhaitiez vous présenter à la Municipalité ou soutenir un candidat, toutes les informations utiles sont disponibles sur le site communal sous l'onglet «Election à la Municipalité». Un courrier officiel sera adressé en tout ménage à cet effet mais vous pouvez dès à présent retirer les listes au bureau communal durant les heures d'ouverture ou les télécharger depuis le site internet de la commune. Dates à retenir: pour le dépôt des listes du 5 au 12 janvier midi, les élections auront lieu le 8 mars 2026, et le 1^{er} juillet 2026 marquera le début de la nouvelle législature.

ET SI LA COMMUNE,
C'ÉTAIT VOUS ?



POUR
ma commune

PORTEZ-VOUS CANDIDAT·E
AUX ÉLECTIONS COMMUNALES !

Poste à repourvoir: secrétaire du Conseil général

Vous êtes au bénéfice d'une expérience commerciale ou administrative, vous êtes disponible pour les séances du Conseil général quatre à cinq fois par année ainsi que lors des votations, vous êtes proactif·ve et autonome; venez soutenir la présidente du conseil général dans ses fonctions et vous impliquer dans la

vie de la commune. L'entrée en fonction est pour le 1^{er} juillet 2026 pour la durée de la législature. Renseignements sur le site internet de la commune et auprès de Mme Martine Borgeaud, présidente, par e-mail uniquement à martine.borgeaud@montpreveyres.ch